



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

A R R E T E N° 16– DDTM-85-75

**modifiant l'arrêté n° 15-DDTM-85-245 du 5 juin 2015
portant composition du conseil d'administration
de l'Etablissement public foncier de la Vendée**

**LE PREFET DE LA VENDEE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.300-1, L.321-1 à L.321-13, R.*321-1 à R.*321-6, R.*321-8 à R.*321-13, R.*321-15 à R.*321-19 et R.*321-21 à R.*321-22 ;

VU l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, modifiée par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée ;

VU l'arrêté n° 15-DTM-85-245 du 5 juin 2015 portant composition du conseil d'administration de l'EPF de la Vendée ;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 29 janvier 2016 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur de la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée ;

A R R E T E :

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 15-DDTM-85-245 est modifié comme suit pour tenir compte de la désignation des nouveaux représentants du Conseil Régional des Pays de la Loire au sein du conseil d'administration de l'EPF de la Vendée :

1° - Au titre des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements désignés par leur organe délibérant

Pour le Conseil Régional des Pays de la Loire

Titulaire

M. Antoine CHÉREAU

Suppléant

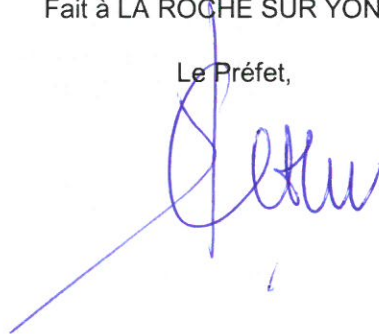
M. Laurent CAILLAUD

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois, à partir du jour où il a été publié.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Vendée, Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée, Monsieur le directeur départemental des Finances publiques de la Vendée, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le **04 MARS 2016**

Le Préfet,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Benoit Albertini', is written over a vertical line. The signature is fluid and cursive.

Jean-Benoit ALBERTINI